

ASSEMBLEE NATIONALE15 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 576

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 61

A la fin du c du 2° du B du II de cet article,

substituer aux mots :

« la réduction d'impôt est ajoutée »,

les mots :

« de la réduction d'impôt est ajouté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.